

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN



À l'occasion de ses 40 ans, l'association AGAD service d'aide à la personne dans les Landes (40), organisons un concours de dessin destiné aux enfants. Le thème choisi est :

DESSINE LES HÉROS DU QUOTIDIEN DES PAPIS ET MAMIES !

OBJECTIFS DU CONCOURS

- **Sensibilisation :**

Promouvoir une meilleure compréhension de tous les héros du quotidien, qui œuvrent chaque jour pour le bien être des personnes âgées.

- **Créativité :**

Encourager les enfants à exprimer leur imagination et leur perception à travers l'art.

- **Engagement communautaire :**

Renforcer les liens entre les générations, favoriser le dialogue et l'échange. En participant à ce concours, les enfants ont l'occasion unique de découvrir et de valoriser les histoires de ceux qui les entourent, tout en développant un respect et une admiration pour ces héros du quotidien.

DÉTAILS DU CONCOURS

- **Participants :**

Le concours est réservé aux enfants, jusqu'à 12 ans. Le nombre de participants est limité à 150 personnes. Un dessin par enfant.

Il y a trois catégories d'âge :

1. Enfants de moins de 6 ans
2. Enfants de 6 à 8 ans
3. Enfants de 9 à 12 ans

- **Inscription :**

Du 24 juillet au 24 septembre 2025

- **Thème :**

- Sujet : « Dessine les Héros du Quotidien des personnes âgées ! »
- Inspiration : Les enfants sont invités à réfléchir à des figures de leur entourage qui apportent joie et soutien aux personnes âgées.

- **Format des Œuvres :**

- Taille : Les dessins doivent être réalisés sur du papier format A4 (21x29,7 cm).
- Matériaux : Toutes les techniques de dessin sont acceptées (crayons de couleur, feutres, pastels, etc.).

- **Événement :**

Date : Le 30 septembre 2025, lors de la fête des 40 ans de l'association.

Lieu : AGAD - 6 rue des Frênes - 40100 DAX

Programme : exposition des dessins, suivi du vote par les participants à l'évènement.

- **Modalités de Participation :**

Dépôt des œuvres : Les dessins doivent être envoyés et accompagnés de la fiche d'inscription (ci après)

par courrier ou déposés avant le 24 septembre 2025, dans les bureaux de l'association AGAD :

6 rue des Frênes, 40100 DAX, ou 1 bis place R. Poincaré, 40000 MONT DE MARSAN

- **Calendrier du concours :**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

24 Juillet 2025 : Ouverture du concours

24 septembre 2025 : Clôture du concours et de la réception des dessins

30 septembre 2025: Vote sur les dessins par les participants à la journée des 40 ans, par bulletins papiers anonyme, déposés dans une urne

30 septembre 2025 : Annonce des gagnants sur le site Internet de l'AGAD, www.agad40.org, sur la page Facebook et le compte Instagram

Octobre 2025 : Remise des lots. Diffusion des dessins « Coup de cœur » sur le site Internet de l'AGAD, www.agad40.org, sur la page Facebook et le compte Instagram

- **Informations requises :**

Chaque œuvre doit être accompagnée du bordereau de participation dûment complété (nom de l'enfant, sa date de naissance, et le numéro de téléphone d'un parent ou représentant légal)

- **Droits d'auteur :**

Les participants au présent concours autorisent l'AGAD, à diffuser gratuitement leurs dessins sur le site Internet De l'AGAD, sur la page Facebook de l'AGAD et sur le compte Instagram de l'AGAD, et sur les document de communication.

Tous les dessins du présent concours restent la propriété de l'AGAD qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités de communication.

SÉLECTION ET RÉCOMPENSES

- **Jury** : Composé par les personnes présentes pour la journée des 40 ans
- **Critères de jugement** : Originalité, créativité, et pertinence par rapport au thème.
- **Récompenses** :

Les meilleurs dessins seront récompensés par des prix et exposés sur nos réseaux. Les enfants auteurs des dessins primés seront récompensés dans les 15 premiers jours du mois d'Octobre 2025.

Ce règlement a été établi pour garantir le bon déroulement du concours. Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, l'AGAD ne pourra être tenu responsable d'un incident ou d'un événement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours. Toute réclamation devra être adressée dans les 15 jours suivant la date de fin du concours à l'adresse indiquée pour l'envoi des dessins. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Ce concours est une merveilleuse opportunité de célébrer l'art, la créativité, et les liens intergénérationnels. Nous espérons que de nombreux enfants participeront et partageront leur vision des héros du quotidien.